

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2025037

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 001-210102901-20250616-2025037-DE

Séance du 16 juin 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation

06/06/2025

Date d'affichage

06/06/2025

Présents : Mme Nathalie **MICOLAS**, Mr Jean-Luc **VIBERT**, Mr Gérard **FLEJOU**, Mme Florence **DE POUMEYROL**, Mme Maryvonne **HERRENKNECHT BOUCHARD**, Mr Gilberto **GRECO**, Mr Alain **MORGILLO**, Mr Eric **MEUNIER**, Mr Philippe **LAMBERT**, Mme Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**, Mr Paul **VERNAY**, Mr Frédéric **MALBOS**, Mr Paul **SAISSET**.

Absents excusés : Mme Marlène **BLASQUEZ** donne pouvoir à Mme Florence **DE POUMEYROL** et Mme Christelle **MORTEL** donne pouvoir à Mme Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**.

Absents :

Florence **DE POUMEYROL** a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire explique que le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres au sein du conseil communautaire, seront fixés par un arrêté préfectoral, publié au plus tard le 31 octobre 2025. Il déterminera les règles qui régiront la composition des conseils communautaires à partir de mars 2026.

Dans cette perspective, les communes membres ont la possibilité de définir les modalités de répartition des sièges à travers un accord local. Cet accord, pour être valide, doit être adopté avant le 31 août 2025, dans le respect des principes et des critères fixés par l'article L. 5211-6-1 du Code générale des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de fixer à 1 le nombre total de siège du conseil communautaire de la communauté de commune de la Plaine de l'Ain, répartis comme suit :

Pérouges	Population municipale	Répartition par accord local (au titre du 2° du I. de l'article L. 5211-6-1 CGCT)
TOTAL	1382	1

- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2025037

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 001-210102901-20250616-2025037-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Pérourges,

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

